

Compte-Rendu du Conseil d'Administration
n° 1/2024 du 17 avril 2024
Lycée Alexandre Dumas

Le quorum étant atteint, le Proviseur du lycée et président de séance démarre le CA à 18h09, dans la salle bleue (restaurant d'application) et présente d'ordre du jour :

1. Désignation de secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023.
3. Présentation du programme prévisionnel du Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation
4. Calendrier de fin d'année scolaire 2023/2024
5. Voie professionnelle : Nouvelle organisation de la classe de terminale
6. Calendrier des stages et PFMP -année scolaire 2024/2025
7. Compte rendu de la réunion de la commission Hygiène et Sécurité du 23 janvier 2024 - Point de situation sur les dossiers en cours.
8. Informations sur le projet de réorganisation de la restauration scolaire.
9. Points financiers
 - ◆ Compte financier 2023
 - ◆ Décision budgétaire modificative
 - ◆ Contrats et conventions
 - ◆ Sorties et voyages scolaires
 - ◆ Dons
 - ◆ Délibération sur les cadeaux offerts par l'établissement
10. Divers

1. Désignation de secrétaire de séance.

C'est une représentante des élèves qui a été désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023.

Une demande de modification a été demandée : « confidentialité » doit être retirée pour la formule usitée dans le règlement intérieur du CA : « à l'obligation de réserve et de discrétion ».

Le Proviseur rappelle toutefois qu'aucune mention nominative ne doit être effectuée et que certains documents ne doivent pas circuler.

⇒ Le CA approuve le PV.

9. Points financiers

Ce point est traité en premier en raison de la présence notamment de l'Agent Comptable.

- ◆ Compte financier 2023 : les comptes sont déficitaires en raison :
 - Révision du stock,
 - des budgets non clôturés des voyages scolaires,
 - de l'inflation...

Ce déficit est à hauteur de 2%-2,5% et n'est donc pas trop dramatique.

◆ Décision budgétaire modificative : la hausse des tarifs des prestations (déjà voter en novembre) et demande de subventions exceptionnelles à la région remettront les comptes à flot.

◆ Contrats et conventions :

- ouverture d'un TPE pour la brasserie,
- mise en place de la borne de recharge des futurs véhicules électriques, livrée sans compteur, d'où mise en place d'une tarification et facturation en fonction des véhicules.

◆ Sorties et voyages scolaires :

Validation des budgets encore en cours dont le voyage scolaire des 3 PM (le reste à charge des familles est estimé à 30 €.)

⇒ peut-on interdire à un élève qui n'a pas le comportement adéquat de participer au voyage ? NON sauf s'il a été exclu temporairement tout juste avant le départ, la sanction prime sur le départ.

⇒ les associations qui proposent une subvention sont seules juges pour définir le critère d'attributions (à tout le groupe, à ses adhérents...)

◆ Dons

Appel aux dons à la MDL pour les voyages de l'année 2023-2024 afin de clôturer les différents budgets les concernant.

◆ Délibération sur les cadeaux offerts par l'établissement ; les cadeaux entre dans la catégorie Produits Constatés d'Avance (PCA) dont le montant doit être approuvé par le CA avant la dépense ; le plafond a été fixé à 50€ pour le personnel de l'établissement, les partenaires extérieurs et 35 € pour les méritants (élèves majors/concours). Si c'est un bon cadeau « lycée » (exemple un repas), il ne sera

valable que pour l'exercice comptable en cours, si c'est un bon cadeau extérieur, la durée de la validité sera propre à la société éditrice.

⇒ **Le CA approuve les différents points.**

⇒ remarque : à plusieurs reprises, il a été rappelé qu'il y a eu un gros souci d'effectif au niveau du personnel de la région ET de l'éducation nationale, des postes non attribués ou en vacances pour des raisons médicales ont sérieusement mis à mal le bon fonctionnement du lycée.

⇒ Les courriers adressés en février à la région Grand Est et au rectorat par l'APE et les RPE sont restés sans réponse.

3. Présentation du programme prévisionnel du Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation

⇒ non abordé

4. Calendrier de fin d'année scolaire 2023/2024

Si les élèves de 1 STHR* sont libérés le 11 juin, ils devront être présents pour les épreuves qui se déroulent entre le 14 et **26 juin 2024** ; cette date posera problème car c'est le jour du passage de la flamme olympique à Strasbourg.

Fin des cours :

- 12 avril 2024 : 1 MHR avec à la suite le stage jusqu'au 3 août.
- 19 avril 2024 : 2 MHR, 2 TST mais attention au calendrier des épreuves propres à chaque spécialité.
- 7 mai 2024 : 1 TST avec dans la foulée, le stage jusqu'au 29 juin
- 7 juin 2024 : 1 CAP/2 STHR mais stage dans la foulée jusqu'au 6 juillet ; MAN, le stage se poursuivra jusqu'au 3 août.
- 11 juin* 2024: 1 STHR, 1 STMG, TSTHR, TSTMG
- 14 juin 2024 : 2 CAP, T PRO
- 26 juin 2024 : 3 PM
- 28 juin 2024 : UPE2A, 2 et 1 PRO

[Pour ceux qui ont des épreuves, ne pas partir en vacances ou ne pas prendre d'engagement tant que les épreuves ne sont pas finies - rattrapage inclus]

5. Voie professionnelle : Nouvelle organisation de la classe de terminale

En bref :

- 2 semaines de stages sur les 3 ans,
- 60 heures de moins (cours généraux) par an,
- + de TP

A lire : BO n°11 du 14 mars 2024

Et un parcours différencier en fin de terminale : soit stage soit cours supplémentaires pour poursuite d'étude.

- ⇒ premier problème oral et PSE seront en juin : comment cela va se dérouler si choix du stage ?
- ⇒ mettre le stage tout de suite en septembre implique une réévaluation des objectifs attendus.

6. Calendrier des stages et PFMP -année scolaire 2024/2025

Pas encore diffusable car ajustement pour les BTS en cours.

- ⇒ Vu que le stage des T PRO commencera dès septembre, diffusion des fiches navettes dès le mois de mai 2024.

7. Compte rendu de la réunion de la commission Hygiène et Sécurité du 23 janvier 2024 - Point de situation sur les dossiers en cours.

- Point de situation sécurisation du lycée - Mise à jour à jour du PPMS.
 - ⇒ le portail souvent ouvert est la première faille de sécurité du lycée : certes il faudrait modifier le système de retour du portail mais c'est aussi un problème humain : les élèves doivent le fermer !!!
- Mise à jour du Diagnostic de sécurité.
- Retour sur le rapport de visite en Santé et Sécurité au Travail.
 - ⇒ problème de la pente des siphons qui est considérée comme accentogène sans être pour autant non conforme : région, architecte se renvoient la balle pour la mise aux normes ; à suivre
- Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) et son application.
- Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Réflexion sur l'application des PAI durant les PFMP
 - ⇒ sur le dernier point les fiches navettes et les conventions de stage vont être modifiées avec l'ajout de la mention suivante :

« Les représentants légaux sont responsables de la communication des informations du PAI et de la transmission du matériel et des médicaments afférents aux différentes structures susceptibles d'accueillir leur enfant, y compris en stage ». Extrait circulaire du 10-2-2021 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports portant sur l'école inclusive parue au BO n°9 du 4 mars 2021

⇒ Le CA approuve la modification des fiches navettes et des conventions en ce sens.

⇒ Est-il possible dans la case avis du Médecin de préciser PAI ou mettre une case à cocher présence PAI oui non ?

Il est important d'attirer l'attention des parents sur cette question à la fois sensible (donnée médicale) mais au combien vitale.

8. Informations sur le projet de réorganisation de la restauration scolaire.

Le self sera géré différemment avec une production sur place sous la responsabilité d'un cuisinier. Les élèves resteront en charge du self du soir.

Une convention sera mise en place entre la région Grand Est et le lycée.

10. Divers

Le président de l'APE annonce que le fournisseur des tenues d'école et professionnelle reste Record (Bragard étant placé en redressement judiciaire pour 6 mois). Mais le choix de Record est surtout dû à sa présence sur Strasbourg, la prise de mesure et de véritable retouche (Bragard proposant un système en ligne et des kits thermocollants)... reste à définir dans un premier temps les tenues pro pour l'année prochaine et un travail de concertation pour les tenues d'école au cours du 1^{er} trimestre 2024. En attendant, c'est statut quo pour la rentrée 2024-2025.

Levée de séance vers 21h15